

SEMINAIRE SUR LA NOUVELLE CHAINE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

THEME:

LA PROCEDURE COMPTABLE D'EXECUTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Animés par:

**Mr. ONTSAKA Albert,
Directeur de la Dépense
Direction Générale du Trésor**

Et

**Mr. NGOULOU Jean-Noël,
Directeur de la Centralisation Comptable
Direction Générale de la Comptabilité Publique**

Lieu: Auditorium M. A. E.

Date: 08 Janvier 2010

Heure:

Exposé n°1:

La forme Comptable du circuit de la dépense.

**Par Mr. Albert ONTSAKA,
Directeur de la Dépense
Direction Générale du Trésor**

PLAN:

- Modalités de prise en charge des titres de paiement (Mandat de paiement, ordre de paiement, ordre de paiement par anticipation)

- Modalités de paiement:
 - Bon de caisse (Caisse);
 - Avis de crédit (virement);
 - Ordre de paiement (caisse, virement)

PLAN (suite):

→ Modalités de clôture de la gestion au 31/12/09

- Titres non payés;
- Journée complémentaire (30 jours: mois de janvier n+1)

Exposé n°2:

La réforme Comptable du circuit de la dépense.

**Par Mr. Jean-Noël NGOULOU,
Directeur de la Centralisation Comptable
Direction Générale de la Comptabilité Publique**

PLAN:

- Modalités de prise en charge des titres de paiement (Mandats de paiement, ordre de paiement, ordre de paiement par anticipation).

- Modalités de paiement des titres de règlement:
 - Bon de caisse (Caisse);
 - Avis de règlement (virement);
 - Ordre de règlement (Caisse).

PLAN (suite):

- Modalités de clôture de la gestion au 31/12/2009:
 - Titres non payés;
 - Journée complémentaire (30 jours mois de janvier n+1)

→ **CONCLUSION**

1. Prise en charge extra comptable

- Contrôle du dossier (principe de régularité et de légalité).
- Sanction au contrôle: Rejet ou Visa
 - Rejet chez l'ordonnateur:
 - Visa: émission titre de règlement (Bon de Caisse ou Avis de règlement ou ordre de règlement)

2. Prise en charge comptable

- Imputation comptable de l'opération
 - Attribution: Numéro d'Enregistrement Comptable (NEC) autrefois appelé Numéro fiche)

N.B.: le délai pour le NEC est de 3 jours maximum.

- Mesure d'accompagnement: (information du créancier).

3. Mise en paiement (durée 90 jours)

- Bon de Caisse (Service fonds et valeurs): visa service de la dépense.
- Avis de Règlement (Service Virement).
- Ordre de Règlement (Service dépense ou Virement).

4. Paiement

– Service fonds et valeurs:

- Gestion des stocks de Bon de Caisse selon la méthode Fi-Fo/1^{ère} entrée-1^{ère} sortie en fonction de la disponibilité des fonds au compte caisse.
- Gestion du stock des Avis de Règlement selon la méthode Fi-Fo/1^{ère} entrée-1^{ère} sortie en fonction de la disponibilité des fonds au compte BEAC.
- Gestion des stocks des ordres de règlement selon la méthode Fi-Fo/1^{ère} entrée-1^{ère} sortie en fonction de la disponibilité des fonds au compte.

5. **Mesure d'accompagnement**

- Gestion des stocks de titre de paiement après 90 jours.
- Gestion des stocks de titre de paiement non payés en fin de gestion (31/12 de l'année budgétaire)
- Mesure d'accompagnement.